

**Attribution de subventions au titre
de la politique muséographique**

Rapport n° CP/2013/297

Service gestionnaire :
Service du patrimoine culturel

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de vous soumettre deux dossiers relatifs à la politique muséographique du Département.

1. Musée historique de Strasbourg

Créé en 1920, le musée historique de Strasbourg rassemble des collections d'art, militaires et des objets de la vie quotidienne du Moyen-Age à la période du Saint Empire. Bénéficiant du label « musée de France », il a pour mission d'évoquer l'histoire urbaine de la ville, comme son histoire politique, économique, sociale et culturelle. Logé dans l'ancienne grande boucherie de Strasbourg, le musée a été fermé au public en 1987 pour des raisons de sécurité. Il a fait l'objet d'une première tranche de travaux, permettant de valoriser l'histoire de la ville du Moyen-Age à la Révolution française sur un espace de 1100 m². Il a ouvert de nouveau ses portes en 2007.

La seconde tranche de travaux permettra de mettre en valeur les périodes des XIX^e et XX^e siècles de la ville sur une surface de 425 m².

Dans la continuité de la première tranche de travaux et de son parti pris chronologique, cet espace muséographique sera décliné en 6 chapitres chronologiques traités de manière thématique. A l'instar de la première tranche de travaux, la scénographie de cette période privilégiera l'interactivité et une approche ludique de la découverte de l'histoire : quelques animations destinées à favoriser la mémorisation des événements ou des thèmes par des publics variés sont ainsi prévues.

Selon l'Avant-Projet Détaillé et l'attribution partielle des marchés, le coût du projet s'élève à 2 147 086 € HT (travaux de muséographie, travaux sur le bâtiment, honoraires divers, restauration des collections, frais divers).

Les travaux ont débuté en novembre 2012, et la réouverture du musée est prévue au début du 4^e trimestre 2013.

La seconde tranche de travaux du musée historique de Strasbourg est inscrite au Contrat de Projet Etat-Région 2007-2013 et au contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise 2009-2014. Le Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 (CPER) prévoyait, dans son volet initial, une participation du Département à la restructuration du musée alsacien à hauteur de 2 520 000 € sur un montant total de 12.6 millions €, soit un taux de participation de 20 %. Les études préalables de cette opération ont fait apparaître diverses difficultés, de nature à empêcher sa mise en œuvre effective dans les délais compatibles avec le calendrier du CPER.

Lors de la révision du CPER 2007-2013, l'opération de restructuration du musée alsacien a par conséquent été remplacée par deux projets représentant un budget total de 7 900 000 € HT :

- la seconde tranche de travaux du musée historique (pour un budget estimé à 2.4 millions € HT),
- l'aménagement d'un pôle de conservation et d'étude des collections des musées (pour un budget estimé à 5.5 millions € HT).

Le montant total de la subvention attendue du Département est désormais de 1 520 000 € HT (pour les 2 projets réunis), soit un taux de participation de 19.24 %.

Du fait de l'inscription de ce projet au CPER 2007-2013 et de la répartition de l'opération entre les différentes partenaires (Etat, Région, Département), le taux défini par le dispositif d'intervention pour la création, rénovation, et extension de musée et les dépenses non éligibles (frais de restauration des collections) ne sont pas appliqués.

Le Département pourrait allouer une subvention de 413 100 € HT, représentant 19.24 % du coût du projet.

Cette subvention sera versée sous la forme d'une Autorisation de Programme/Crédits de Paiements selon l'échelonnement suivant :

2013 : 100 000 €
 2014 : 100 000 €
 2015 : 213 100 €.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 11 avril dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

2) Centre d'Interprétation du Patrimoine orgues et flûtes du monde à Marmoutier

I/ Présentation du projet

Le projet s'appuie sur un équipement existant, le centre européen de l'orgue, ouvert en 2001 à Marmoutier. Situé dans les bâtiments historiques de l'ancienne abbaye bénédictine, ce centre rassemble des collections importantes et uniques (1700 flûtes ainsi que d'autres fonds divers¹). Il propose aux visiteurs deux expositions thématiques, l'une sur les orgues, l'autre sur les flûtes des 5 continents. Il a accueilli en moyenne 1819 visiteurs par an au cours des 5 dernières années.

La communauté de communes du Pays de Marmoutier est propriétaire des bâtiments en partie occupés aujourd'hui par le centre européen de l'orgue : la grange d'îmière - pour laquelle le Département a participé à l'acquisition - et l'ancienne droguerie. L'équipement est animé par une association, Centre Européen de l'Orgue et des Flûtes du Monde, créée en 2007, et présidée aujourd'hui par M. Lerch, Président également de la fédération régionale Découverte des Orgues d'Alsace (DOA)².

Le projet de CIP dédié aux orgues et flûtes du monde, dénommé « Point d'orgue », a pour objectif d'être mieux adapté aux attentes du public. Outre la mise en valeur du riche patrimoine organistique de l'Alsace (1300 orgues dont 60 dans l'environnement proche de Marmoutier) ainsi que des savoir-faire associés, le nouvel équipement aura vocation à rendre ce patrimoine plus accessible et ouvert vers le monde contemporain et de la recherche, et à développer d'autres synergies sur le territoire, en constituant une tête de pont sur sa thématique. La fréquentation prévisionnelle est estimée à 20 000 visiteurs par an.

Sur près de 1230 m², ce Centre d'Interprétation du Patrimoine accueillera :

- un espace billetterie/boutique mutualisé avec l'office de tourisme ;

¹ revues, disques, CD, enregistrements, diapositives, éléments d'orgues, consoles d'orgues.

² La DOA rassemble 48 associations, des facteurs d'orgues et le centre national des apprentis facteurs d'orgues d'Eschau.

- un espace détente ;
- un espace permanent dont le contenu sera dédié à l'orgue même et ses différentes composantes, dans une approche technique et pédagogique. Cet espace comprendra un « mur à flûtes » où seront valorisées 200 à 300 flûtes par l'intermédiaire d'une table interactive documentée et sonorisée;
- un espace polyvalent d'expositions temporaires avec une rotation de 3 expositions par an ;
- une salle immersive pluri-sensorielle diffusant des créations contemporaines d'orgue et de flûtes et s'appuyant sur des bornes interactives ;
- un atelier pédagogique pour l'accueil du jeune public et des familles ;
- une « halle aux sons » : cet espace accueillera un orgue pédagogique éclaté permettant de mieux comprendre son fonctionnement et d'expérimenter l'orgue par les matériaux et les sons. Cet espace, équipé d'une régie, comprendra un espace laboratoire de recherche sonore, à destination des facteurs d'orgue, des musiciens et des concertistes. Modulable, cet espace pourra accueillir des projections, des conférences, et des concerts clôturant des programmes pédagogiques, de recherche ou d'expérimentations instrumentales.
- un laboratoire/plateau de recherche : des chercheurs seront associés au programme de recherche relevant de différents domaines (l'orgue, ses composantes, les nouvelles configurations de matériaux). Un partenariat universitaire est envisagé pour l'exploitation de ce laboratoire.
- un centre de ressources s'appuyant sur la documentation écrite et sonore importante du centre européen de l'orgue.

L'Avant-Projet Définitif a été approuvé en conseil communautaire le 25 juillet 2012 et le projet culturel, en conseil communautaire du 10 octobre 2012. En juillet 2011, ce projet a été labellisé Pôle d'Excellence Rurale : dans ce cadre, la communauté de communes du Pays de Marmoutier doit engager, juridiquement, les aides de l'Etat avant le 30 juin 2013, réaliser les travaux et acquitter les factures avant le 30 juin 2015.

II/ Le soutien financier du Département et des autres partenaires

Selon l'APD, le coût du projet s'élève à 3 550 965,36 € HT, comprenant les travaux, la scénographie, les équipements numériques et pédagogiques, les honoraires, les assurances et imprévus.

Ce projet n'a pas été retenu comme projet d'excellence dans le cadre du contrat de territoire du Pays de Marmoutier 2010-2015. Selon le dispositif défini en 2006 pour le soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine, la participation du Département s'élèverait ainsi à **509 168 €**, représentant 40% du coût du projet plafonné à 1060 € par m² de surface utile. Dans le plan de financement voté par le conseil communautaire du 25 juillet 2012, la participation attendue du Département est de 740 940 €, sans que l'on n'ait pu déterminer sur quel fondement ce montant a été établi.

A ce jour, l'Etat a notifié une contribution à hauteur de 1 095 210 € dans le cadre de la labellisation du projet Pôle d'Excellence Rurale (aides de l'Etat, aides déconcentrées de la DRAC, et aides européennes) : l'aide de l'Etat représente ainsi 31% du coût du projet.

En date du 14 septembre 2012, la Région Alsace a notifié une aide à l'investissement d'un montant de 508 244,70 €, soit 14% du coût du projet.

Le Département, lui, pourrait donc subventionner ce projet à hauteur de 509 168 €, soit 14% du coût du projet. Au total, les subventions publiques représentent 59% du coût du projet.

L'échelonnement de la subvention sera précisé lors de l'élaboration du budget 2014, au regard de l'avancement des travaux du CIP de Marmoutier.

La Commission de la Culture, du Patrimoine et de la Mémoire a, lors de sa réunion le 11 avril dernier, émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37000	204-204142-314	100 000,00 €	100 000,00 €	413 100,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la Ville de Strasbourg, une subvention de 413 100 € HT au titre du soutien aux musées locaux ; le versement de cette subvention interviendra selon les modalités de versement définies dans la convention financière entre la Ville de Strasbourg et le Département relative aux travaux d'aménagement du musée historique de Strasbourg;

- à la Communauté de communes du Pays de Marmoutier, une subvention de 509 168 € au titre du soutien aux Centres d'Interprétation du Patrimoine; l'échelonnement de la subvention sera précisé lors de l'élaboration du budget 2014, au regard de l'avancement des travaux du CIP de Marmoutier.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer la convention financière entre la Ville de Strasbourg et le Département relative aux travaux d'aménagement du musée historique de Strasbourg.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président
Le Premier Vice-Président,



André KLEIN-MOSSER